



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ILLE SUR TET
SEANCE DU 12 DECEMBRE 2019

Date de convocation :

02/12/2019

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 23

L'an deux mille dix-neuf et le douze décembre à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

Étaient présents : Mmes Mrs Claude AYMERICH, Françoise CRISTOFOL, Jérôme PARRILLA, Caroline PAGÈS, Alain MARGALET, Claudie SERRE, Raphaël LOPEZ, Maurice CHANARD, **adjoints**, Alain DOMENECH, Maryse NOGUÈS, Xavier BERAGUAS, Denis OLIVE, Catherine PALAU, Cécile LAVALL, Patrice RIU, Christelle VERNE, Naïma METLAINE, Philippe PIQUÉ, Frédéric CRAVO, **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Mr Bruno COSTA (à Mme Caroline PAGÈS), Florence PERAMON (à Jérôme PARRILLA), Mme Céline SALGUERO (à Mr Claude AYMERICH) pour voter en son nom.

Absents : Mmes Géraldine MIR, Fatiha TAHARASTE, Sylvia OLIVE et Mr Cédric SANCHEZ

M. Frédéric CRAVO a été désigné comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2019/86 : PARCELLE BA 244 ET MAISON, BIEN VACANT SANS MAITRE, AU 10 RUE DE LA PARAYRE.

Le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 3 octobre 2019 pour lancer une adjudication publique pour la parcelle BA 244.

Il rappelle également la délibération du 4 juillet 2018 qui actait la vente de la maison, bien vacant et sans maître, en état de délabrement avancé, section AY 75, sise 10 Rue de la Parayre à M. FITE Jean Marie au prix de 3 000 €. Il s'avère que M. Fite ne souhaite plus acquérir ledit bien, une nouvelle consultation a été lancée dans le voisinage.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'accepter les propositions analysées par la commission MAPA le 5 novembre 2019, et de l'autoriser à passer les actes nécessaires, dès que la procédure le permettra, auprès du notaire désigné par les parties.

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **ACCEPTE** la vente de la maison section AY 75, sise 10 Rue de la Parayre à M. Vincent Hidalgo au prix de 1 300 €, avec engagement de réaliser les travaux de restauration de la maison en urgence ;
- **ACCEPTE** la vente de la parcelle section BA 244 à la SARL Image, au prix de 330 000 €, avec engagement de déplacer la canalisation d'eau pluviale et sans condition suspensive.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes en lien avec cette affaire.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSCITS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Fait à Ille sur Tet, le 12 décembre 2019



Le Maire,

William BURGHOFFER